Mise en ligne : 6 juillet 2014.
Dernière modification : 12 août 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

POGROM ANTI-CHINOIS À HAÏPHONG (1927)

ANTÉCÉDENTS

Hanoï
CHRONIQUE DE LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juin 1895, p. 2, col. 2-3)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Direction_Sante_Tonkin.pdf

M. Grall, chef du service de santé, est parti, hier matin, pour Haïphong, afin de s'occuper des questions d'hygiène concernant la colonie, très importantes en ce moment où une bonne partie de la Chine méridionale, ainsi que Hong-kong et Macao, sont contaminées par un regain de peste bubonique.

Nous n'avons pas à Hanoï de grandes accumulations de population chinoise ; s'adonnant entièrement au commerce et aux petites industries, elle se trouve assez disséminée dans les divers quartiers de la ville.

Il n'en est pas de même à Haïphong où de grandes industries emploient des centaines d'ouvriers chinois qui, suivant leur détestable habitude, se logent cinquante là où il y a réellement place pour huit ou dix. Ces taudis-casernes de la rue Chinoise et des environs sont bien connus dans notre port de commerce ; l'odorat seul suffit pour guider celui qui a intérêt à les visiter.

Nous nous permettons d'appeler sur cette question l'attention toute particulière de M. Grall.

EN INDO CHINE

Les Chinois et la piastre
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1903, p. 2, col. 3)

On nous écrit de Haïphong :

Les manœuvres dont sont coutumiers les Chinois, lorsqu'il s'agit de spéculer sur un produit ayant taux commercial, se donnent libre cours en ce moment à Haïphong. Nous venons, après beaucoup d'autres, les signaler à M. Gautret, le sympathique résident maire, et le prier de prendre une bonne mesure coercitive à l'égard du seul responsable, de celui qui, n'ignorant rien de ces opérations de banque et de vol, non seulement ne les signale pas à l'autorité française, non seulement ne les enraye pas, mais encore, par son apathie bien connue, laisse profiter ses gens, nous voulons dire le chef de congrégation.

L'auteur de ces lignes, ayant à faire la monnaie d'une piastre dans la rue Chinoise, eut, bien qu'accompagné d'un notable chinois, beaucoup de peine à faire son change au pair parce qu'il présentait une piastre mexicaine ; dans trois maisons différentes et non des moindres, la réponse fut la même, toutes les maisons chinoises refusent les piastres mexicaines, la Banque de l'Indo-Chine n'accorde que jusqu'au 29 courant, dernier délai, pour les recevoir dans ses caisses !…

Nous avons conduit nos Chinois à la Banque*, où le caissier, toujours aimable, leur a répété que tous les bruits de retrait de la piastre mexicaine, d'ailleurs indispensable aux transactions commerciales, étaient complètement dénuées de fondement et qu'il priait tout un chacun de les démentir.

Chronique de Haïphong
VOYAGE DU GÉNÉRAL TSAÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1913)

S.E. Tsaï est arrivée hier soir, à 10 h 35, à Haïphong, saluée à la gare par M. Tournois [1] qui avait revêtu, pour la circonstance, la tenue d'été d'administrateur de 1re classe, le lieutenant-colonel Quérette, M. Verignon, administrateur de la zone, le lieutenant Le Porz, adjudant de garnison, et les chefs du congrégation.

Le général Tsaï avait pris passage dans le wagon de service de la compagnie. La gare avait été décorée de plantes vertes et de drapeaux français et chinois.

On peut évaluer à plus de 4.000 personnes, la foule de Chinois et d'Annamites massée dans la cour de la gare, rue de Lanessan, boulevard Bonnal. Dès son arrivée, le général Tsaï est monté en automobile avec M. Tournois et s'est rendu au théâtre où il a assisté aux deux derniers actes de la Présidente.

Des appartements avaient été réservés pour lui et sa suite à l'hôtel du Commerce.

Ce matin, à 7 heures, S. E. s'est rendue à la pagode somptueusement décorée et a été reçue par les chefs des congrégations qui lui ont offert une coupe de champagne et lui ont souhaité la bienvenue.

S. E. a répondu en les remerciant de leur accueil, en leur exprimant combien avait été cordiale la réception du gouvernement français et leur rappelant que, dans ce pays ami de la Chine, qui leur prodigue une si large hospitalité, ils doivent observer une réserve particulière et avoir vis-à-vis du gouvernement une attitude amicale et soumise.

À l'issue de cette réception, le général Tsaï visité les écoles de la rue Tonkinoise et du boulevard Chavassieux dont il a approuvé l'excellente tenue, puis, rentré à l'hôtel, il y a été pris en automobile par M. Tournois, ainsi que M. Tcheng, délégué du ministère des affaires étrangères au Yunnan, et son chef d'état-major avec lesquels il se rendit à l'usine de la Société Cotonnière.

Reçus par MM. Daudeuf et Wallenmeyer, ces messieurs ont visité l'usine en détail et se sont fait expliquer, vivement intéressés, son fonctionnement

De là, ils se sont rendus aux appontements Roque et ont pris passage à bord de la chaloupe *Émeraude*, dont M. Fafart leur a fait les honneurs, pour aller à la cimenterie.

Reçus par MM. Barrière, Chenu, Doaris [Doirisse] et Monin [Monnin], ils ont parcouru cette magnifique exploitation en détail, et, enfin, pressés par l'heure, se sont rembarqués en compagnie de MM. Barrière et Chenu à bord de l'*Émeraude* pour rejoindre le *Hué.*

Pendant la traversée, un lunch a été servi à bord et M. Fafart, représentant M. Roque, a bu au général Tsaï et à la république chinoise.

Arrivée à bord du *Hué*, S. E. a été saluée par M. Yokoyama, les chefs de la congrégation, et a offert une dernière coupe de champagne, remerciant M. Tournois de la réception aimable qui lui avait été faite à Haiphong et le priant d'être son interprète auprès du gouvernement pour l'accueil dont il avait été l'objet à son passage au Tonkin. Le *Hué* a levé l'ancre à 10 h. 35.

---

[1] Odon-Georges-*Pierre* Tournois (Foix, 1859-Hanoï, 1918) : chevalier de la Légion d'honneur du 27 février 1896 comme capitaine au 61e R.I. Ancien résident de Sôn-Tay.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1914)

LE GOUVERNEUR DU YUNNAN. — Le gouverneur civil du Yunnan, accompagné du lieutenant Langlais, est arrivé ce matin, par le régulier de 9 heures 30 auquel avait été attelé le wagon-salon de la Compagnie du Yunnan.

Salué à sa descente de train par M. Wintrebert, au nom du résident supérieur et du maire de la ville, le gouverneur a pris place dans une voiture de la mairie et s'est rendu à la congrégation où il a été officiellement reçu par les autorisée chinoises.

Le gouverneur est descendu à l'hôtel du Commerce où un appartement lui avait été réservé.

Cet après-midi, à 3 heures, le gouverneur est allé faire visite au maire de la ville de Haïphong, visite que ce dernier lui a rendue à 4 heures.

POGROM

Nouvelles du Tonkin
Graves bagarres, entre Annamites et Chinois, à Haïphong
(*L'Écho annamite*, 23 août 1927)

Le 17 août, à Haïphong, à la suite d'une querelle entre femme chinoise et femme annamite, des Annamites se sont livrés à des manifestations sinophobes.

Plusieurs groupes, composés d'élèves des écoles, de sans travail, d'employés et de vagabonds, ont tenté de saccager des boutiques chinoises ; ils furent dispersés par la police.

Le 18, les Chinois s'étant réunis au siège de la Congrégation pour délibérer sur ces incidents, les Annamites tentèrent une nouvelle manifestation, qui fut empêchée par la police.

Le 19, entre 19 et 23 heures, plusieurs groupes de manifestants annamites parcoururent la ville, excitant leurs compatriotes contre les Chinois.

Ils tentèrent de démolir les devantures des magasins chinois et d'envahir les maisons particulières.

Ils assaillirent la demeure du chef de la Congrégation de Canton et réussirent à mettre le feu dans une autre maison.

Les Chinois ripostèrent, tuant un Annamite et en blessant sept, dont un grièvement.

Malgré l'arrestation d'une trentaine d'Annamites, les bagarres ont continué dans la matinée du lendemain et ont revêtu une certaine gravité ; mais les mesures de police ont réussi à rétablir l'ordre et à réprimer le développement de l'émeute.

Le nombre des tués. pendant ces quatre journées, est de 6, dont 5 Chinois.

On compte, en outre, 100 blessés, en grande majorité chinois.

Une trentaine de maisons ont été pillées, dont une usine et une jonque.

150 arrestations ont été maintenues.

Dix pillards ou incendiaires, pris en flagrant délit, seront déférés devant la cour d'assises.

57 manifestants, dont 9 Chinois, ont comparu déjà devant les tribunaux, et ont été condamnés à des peines variant de 3 à 6 mois de prison.

(Communiqué du gouvernement)

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1927)

LA SITUATION. — Les arrestations continuent. Parmi celles qui ont été opérées dans la journée d'hier, signalons : Lê-dinh-Bang, professeur d'école privée, inculpé de provocation au meurtre et au pillage.

Au rapport de la Sûreté de ce matin figurent les noms des principaux bandits dont nous avons relaté les méfaits et qui, définitivement inculpés de pillage en réunion à force ouverte suivi d'assassinat, seront déférés devant la Cour criminelle.

Ce sont les nommés : Cao-van-Ca dit Ca-Kong, 47 ans ; Cao ba-Dat, son fils, 17 ans, caï à la cimenterie ; Ng.-van-Thé, 20 ans, coolie-xe ; Bui-van-Thao dit Ba-Thao, 26 ans, caï coolie ; Do-van-Vy, 21 ans, coolie-xe ; Vu-huu-Ngu, 23 ans, coolie sampanier, et Ng.-van-Quynh, 23 ans, coolie.

D'autres individus reconnus coupables du meurtre de 3 Chinois et de 3 femmes venant de Moncay et qui, le 21 août au matin, essayant de traverser le Song-tam Bach en sampan pour se réfugier à Haly furent abordés par un sampan monté par des Annamites, qui dévalisèrent les Chinois, les jetèrent à l'eau, après les avoir assommés à coup de planches et d'avirons.

Voici le nom de ces inculpés : Tran-van-Thy, Ng.-van-Trang, Ng.-van-Tuc, Pham-van Quy dit Nghia, Tran-van-Binh dit Lao et Ng.-van-Hoan.

Deux recéleurs ont été arrêtés : les nommés Tran-ruy-Quat et Do-thi-Nguyên. Cette dernière est une femme publique de Haly et avait reçu de Thy une montre bracelet en or provenant d'une femme chinoise, montre qui fut retrouvée cachée derrière les W.C. par l'inspecteur Thomas, à qui nous devons l'arrestation te tous ces individus.

LES AGISSEMENTS DES ANTI FRANÇAIS DANS LES RÉCENTS TROUBLES. — Les événements qui se déroulèrent du 17 au 22 août débutèrent, on le sait, par suite d'une rixe à une borne-fontaine entre une femme annamite et une chinoise, et le pillage par les Annamites des maisons chinoises. Dans notre chronique, nous faisions remarquer que des individus à allures d'écoliers ou d'instituteurs avaient été vus à la tête des assaillants. Il n'y avait pas, en réalité, d'instituteurs mais des indigènes instruits dans nos écoles et par nous, la plupart vivant grâce à leur emploi chez des Français, et qui, pour nous remercier, cherchèrent à faire dévier le mouvement anti-chinois en mouvement anti-français et, ne pouvant y parvenir, s'éclipsèrent en espérant une occasion plus favorable.

Un télégramme envoyé par un nommé Tran-duc-Tam, antifrançais notoire, au nommé Ng-nam-Bông fut intercepté, Nam demandant à Bông de revenir à Haïphong, le mouvement étant mal déclanché. Ce dernier est également un de nos ennemis.

Bông revint et, avec son arrivée, coïncida l'apparition de tracts distribués à la population, afin de ramener le calme. Les auteurs de ces tracts pensaient aux nombreux Annamites fixés à Canton et menaces de représailles. Quelques-uns de ces tracts étaient violemment antifrançais. Un de ces tracts nous fut remis par un indigène et portait le titre : « Dong bio ta hoi mau mau tinh lai. » Ensuite parurent des tracts plus violents, de vrais appels à l'insurrection.

Le service de sûreté politique envoya à Haïphong un de ses représentants et des perquisitions opérées chez divers individus amenèrent la découverte de tracts et il s'en suivit l'arrestation des principaux antifrançais : Lan, dessinateur à la Franco-asiatique [2], Ng-quang-Cap et Cao-dac-Luong, employés à la pharmacie Bourguignon, auteurs et

[2] Compagnie franco-asiatique des pétroles (Shell).

distributeurs des dits tracts, Pham-v.-Quy, Trân- v-Nguu, étudiants, et Luu-v-Ngu, cuisinier. Que diable venait faire cet évadé de fourneau dans cette cuisine politique ? Quelles étaient ses ambitions ou ses visées ? On trouva chez lui des tracts et des journaux. Furent arrêtes également Nguyên-manh-Bong, Tran-duc-Tam et le publiciste Dinh-gia-Hau. Des perquisitions furent opérées aussi chez nombre d'individus connus comme antifrançais.

Ces arrestations et perquisitions sont très commentés parmi la population et montrent ainsi que tous les individus sujets à caution ou connus pour leurs opinions antifrançaises sont surveillés étroitement et leurs agissements connus.

L'ÉPURATION CONTINUE ! — Ont été déférés au parquet : Pham-van-Tinh, 18 ans, Tran-van-Ty, 25 ans, coolies-xe demeurant rue de la Marine, nº 111, pour vol de 2 barres de fer valant 1 p. ; Ng.-van-Thanh, 18 ans, coolie porteur ; Tran van-Nghe, 17 ans, sans profession ; Ng.-van-Ty, 13 ans. sans profession, demeurant à Haly, 4e Quartier ; Ng.-van-Canh, 17 ans, et Bui-van Nghi, 12 ans, sans profession, sans domicile ; Tran-van-Phuc, 13 ans, sans profession, demeurant à An-Duong, pour vagabondage et pillage en réunion et à force ouverte.

Des informations ont été ouvertes contre les nommés Pham-van-Tu, 21 ans. coolie-xe ; Ng.thi-Au, 35 ans, marchande ambulante, Ng.-thi-Liên, 20 ans, jardinière, Ng.thi-Hon, 32 ans, marchande ambulante ; Ng.-thi-Ngan, 34 ans, marchande ambulante, Ng.-van-Tê, 12 ans, sans profession, domiciliés ruelle de l'avenue Odendhal, Cao-van-Tu, 25 ans, Ng.-van-Hau, 17 ans, Dinh-van-Duong, 29 ans, Tran duc Quê, 32 ans, Tran-xuan-Gi, 33 ans, Tran-van Quit, 16 ans, Tran-vanTy, 21 ans, Ng.-van-Ngo, 18 ans, coolies domiciliés à bord d'une jonque, pour pillage en réunion et à force ouverte et recel des objets et effets provenant des dits pillages.

LES BAGARRES DE HAÏPHONG
(*L'Écho annamite*, 31 août 1927)

De *France-Indochine*.

Vendredi 19 août, vers 16 heures, plusieurs notabilités chinoises, parmi lesquelles M. Tchean-Chean, chef de la congrégation de Canton ; M. Lock, sous-chef ; M. Atho, chef de la congrégation de Phuc Kien, et une dizaine de commerçants, en même temps que quelques notables annamites, ont été reçus par M. l'administrateur-maire.

Ces Chinois ont exposé à M. M. Eckert la situation présente, la haine devenue extrême chez les deux partis, chinois et annamites, et l'ont prié de faire cesser ces bagarres qui nuisent à la fois au commerce et à la sécurité publique. M. Eckert, avec sa bienveillance et son autorité habituelles, les a assuré que toutes dispositions avaient été prises pour que la circulation soit libre et pour que le commerce ne soit pas entravé par une poignée d'exaltés ; mais il a aussi recommandé à ces hautes notabilités chinoises d'intervenir sérieusement et énergiquement près de leurs compatriotes pour que ceux-ci s'abstiennent de toute provocation, la situation actuelle, si maladroitement préparée, exigeant un calme parfait de part et d'autre.

Le service de la Sûreté, la Police urbaine, la Garde indigène ont redoublé de vigilance dès la tombée de la nuit jusqu'à une heure avancée.

Vendredi à 20 heures, de sanglantes bagarres ont eu lieu un peu partout dans la ville. Les Annamites exaltés criblaient de pierre les passants chinois et les assommaient à coups de matraque et de barre de fer.

Une terrible bagarre s'est engagée rue Bac-Ninh, les Annamites poursuivaient leurs adversaires sous une grêle de bouteilles et de projectiles improvisées lancées du haut des maisons chinoises.

Les Chinois se sont défendus héroïquement quoique étant très inférieurs en nombre. La rumeur publique nous apprend que lors de leur réunion à la pagode de la rue de Bac-Ninh, de nombreux armes y avaient été déposées en réserve par les Chinois. À 22 heures, la situation s'aggravait, trois patrouilles du 9e Coloniale composées chacune de 10 hommes en armes, ont dû prêter main forte aux agents de la force publique ; on comptait déjà une soixantaine de blessés et 2 morts. Plusieurs autos occupées par des Chinois furent bombardées des briques, une auto se dirigeant vers Haly, conduite par un Européen de la Société cotonnière, en compagnie de ses amis et de 2 employés de nationalité chinoise, dût son salut à l'intervention du chef de poste de Haly et d'une patrouille militaire.

À minuit, de nombreux Chinois, descendus du train de Hanoï, ignorant la situation, furent attaqués. Dans la mêlée, plusieurs détonations ont été entendues. La voiture ambulance étant en service jusqu'à 1 heure avancée de la nuit samedi, dès le point du jour et sans discontinuer, les bandes annamites forcent l'entrée des boutiques chinoises et brisent tout. Les actes ont lieu méthodiquement et en tous les coins de la ville en même temps ; la police est impuissante à rétablir l'ordre ; plusieurs détachements de la garde indigène prêtent leur concours. À 10 heures, une patrouille de soldats français est sortie pour ne rentrer que ce soir. Les troupes sont consignées au quartier. Tous les médecins sont occupés à panser les blessés qui ne peuvent tous être reçus dans les hôpitaux. Le marché de la rue de Laokay a dû être fermé. Plusieurs incendies sont dus à la foule exaltée. Plusieurs Chinois, pour tromper les Annamites et mieux les rosser, s'habillent en Annamites et en tireurs de pousse-pousse.

Le tribunal juge en permanence. Environ 110 inculpés ont déjà comparu.

M. Bertrand, commissaire spécial, chef du service de la Sûreté de Haïphong, est blessé à la jambe et au bras.

La nuit dernière, M. Arnoux et Robert se seraient rendus à Haïphong. Ce matin, M. Mégy et une brigade de six agents indigènes ont quitté Hanoï pour se rendre à Haïphong par les voies les plus rapides.

De 12 heures à 14 heures, rue de Metz, la maison n° 48, appartenant au *compradore* de la chaloupe « Ruby », a été pillée et incendiée ; les numéros 10 et 12 ont suivi le même sort.

À 30 mètres de la G. S., avenue Paul-Doumer, la boutique d'un riche chinois a été pillée. À Haly, 150 sacs de riz appartenant au Chinois Hop Long ont été volés ou détruits. Un coup de fusil à balle explosible tiré par un Chinois rue Maréchal-Pétain a pulvérisé le pied d'un Annamite. Rue de Tourane, l'auto 2323 appartenant au Chinois Kwang Sune-Yunes a été brûlée au milieu de la chaussée. Boulevard Chavassieux, une autre auto montée par un Chinois a été assaillie à coup de pierres et de bâtons. Ses occupants ont tiré des coups de revolver.

Un Chinois se promène dans la rue chinoise avec une carabine Lebel à la main. Le docteur Forest en auto a dû tirer plusieurs coups de revolver en l'air pour se faire respecter.

Les patrouilles qui circulent en ville ont reçu 8 cartouches par homme avec ordre en cas de besoin de s'en servir. À 15 heures, il y aurait au moins 8 morts dont la plupart sont des Chinois.

L'administrateur-maire de la ville de Haïphong informe ses concitoyens que toutes mesures ont été prises pour assurer l'ordre et la tranquillité publique. Il prie particulièrement la population française de conserver le calme et le sang-froid dont elle a fait preuve jusqu'à présent.

Par arrêté du 20 courant de M. le Maire, tout rassemblement sur la voie publique est expressément interdit ainsi que le port de bâtons, barres de fer et de tout instrument tranchant et contondant.

Art. 2 — Dans le quartier chinois et dans le quartier compris entre l'avenue Paul-Doumer, le Consul-Bonnal, la rue de Haiduong et l'avenue Odendhal, les boutiques devant être fermées à partir de 13 heures. Aucun bâtiment ne sera autorisé aux mêmes heures dans les rues de ces différents quartiers. Cet arrêté a été approuvé par le Résident supérieur pour exécution immédiate.

La mairie fait bien de nous faire savoir que toutes mesures ont été prises pour assurer la tranquillité publique car en apprenant les faits qui précèdent on ne s'en serait certainement pas douté.

L'ordre sera rétabli

Le train de samedi arrivé à 23 heures a amené à Haïphong d'importants renforts de police. 180 miliciens commandés par 8 inspecteurs ou gardes principaux venant de Hadong, Hagiang, Phulangthuong et Vinhyen sont arrivés. Des camions automobiles réquisitionnés à Hanoï ont également amené d'autres contingents et dans la nuit de dimanche à lundi, 150 autres miliciens sont arrivés avec plusieurs gradés. Tous sont placés sous le commandement de M. l'inspecteur Camisar.

Les *linhs* ont été logés au groupe scolaire franco-annamite du boulevard Bonnal et leurs chefs ont presque tous été reçus à la caserne de la Garde indigène. Des automobiles mises à leur disposition facilitent les opérations de police.

Ces forces armées sont surmenées, ainsi que notre troupe d'infanterie, leur présence étant nécessaire partout en même temps.

Haïphong livrée aux émeutiers

La situation semble s'aggraver. On ne compte plus ni les incendies ni les crimes. Dimanche, à l'arrivée d'une chaloupe Roque, plusieurs Chinois ont été volés, puis précipités dans le song Tam Bac, du haut du pont Joffre. La Garde indigène a retiré plusieurs cadavres ; M. Guilhou, inspecteur de la Garde indigène, et un détachement de miliciens sont arrivés rue de Metz au moment où une douzaine d'Annamites s'acharnaient sur deux vieillards chinois, (un homme et une femme) qu'ils piétinaient férocement. Le sang jaillissait partout, six de ces Annamites ont été arrêtés et les deux Chinois ont été conduits à l'hôpital. Une grande jonque chinoise a été brûlée à proximité de la passerelle métallique du marché. Cette passerelle est actuellement maintenue ouverte de façon à interdire le passage d'une rive à l'autre. Un magasin appartenant au Chinois Tchan Tong et contenant un stock très important d'essence de térébenthine a été incendié samedi soir. Il brûlait encore dimanche. La maison occupée par l'entrepreneur chinois Sune Man Sune, boulevard Bonnal, a été incendiée, en même temps que deux autres numéros 121 et 122. Les dégâts sont importants et la tâche de nos pompiers a été des plus dures.

Un Annamite capturé par des Chinois rue Chinoise, aurait été arrosé de pétrole et brûlé vif. Une maison occupée par la famille de M. Pannier*, armateur, rue de Strasbourg a été presque complètement saccagée. Elle est maintenant gardée par les linhs.

Des postes de soldats français gardent les rizeries chinoises et les plus importantes industries appartenant à des Célestes. Un poste de miliciens veille à la sécurité des dépôts de pétroles de Thuong Ly.

Haïphong en état de siège

Dans la nuit de samedi à dimanche, plusieurs patrouilles de soldats d'infanterie coloniale ont été arrêtées par un nombre considérable d'indigènes, et, pour se dégager, elles ont dû charger à la baïonnette. La troupe et la Garde indigène ont reçu l'ordre de tirer après trois sommations. Les sous-officiers commandant les patrouilles sont porteurs, chacun, d'un écriteau sur lequel on peut lire, écrit en grosses lettres en français, en *quoc ngu* et en caractère chinois : « Nous allons tirer. »

Les rues sont encombrées de pousse-pousse de maître appartenant à des Chinois et entièrement détruits par le feu ; plusieurs autos gisent également dans les rues où elles ont été brûlées.

Samedi, les bouchers et boulangers n'ont pas assuré de distribution à domicile.

Samedi, dimanche et lundi, le marché de la rue de Laokay est désert.

Les bouchers ne se rendent plus à l'abattoir ; le service des vidanges, et celui des bouages ne sont plus assurés. Il est très difficile de s'approvisionner en vivres, légumes et autres denrées et la troupe est obligée d'escorter ses fournisseurs.

Il paraît certain que si, dès le premier jour, des mesures de police, comme celles d'aujourd'hui, avaient été prises, la situation ne se serait pas aggravée et l'ordre aurait été rétabli rapidement.

Nos agents de la police urbaine et les inspecteurs de la Sûreté sont débordés. Ils assurent un service permanent des plus pénibles. On n'en est plus à compter leurs actes de dévouement et de courage. Samedi à 15 heures, nous avons vu, boulevard Chavassieux, plus de 300 Annamites criblant de pierres l'auto d'un Chinois arrêtée devant l'hôtel « Ping-On ».

Deux agents indigènes de la police urbaine s'efforçaient, mais bien inutilement de disperser cette foule d'excités, quand survint l'inspecteur de la Sûreté Thomas. Ce jeune homme, sans armes, fonça tête baissée dans ce groupe de 300 indigènes et leur en imposant par son énergie les dispersa en moins des deux secondes.

Les troupes du 9e Coloniale restent consignées au quartier ; six patrouilles de 10 hommes chaque parcourent la ville et assurent un service permanent.

Le mouvement n'est pas spontané.
Des meneurs sont derrière

Il ne s'agit plus d'un groupe de mécontents — nous sommes en présence d'un soulèvement presque général — ; ces fous obéissent aveuglément à des ordres précis, mais, contrairement à ce qui avait été prétendu, à aucun moment ils n'ont fait usage d'armes à feu.

Des tracts tirés à la polycopie viennent d'être adressé aux Annamites et aux Chinois pour les inviter à se joindre au mouvement révolutionnaire et tirer l'épée contre les Français oppresseurs, voleurs, assassins, etc.

Ces tracts accusent les Français de vouloir la mort des Annamites et de les exciter contre les Chinois.

Les agents indigènes de la Sûreté ont reçu ces tracts ainsi que la plupart des fonctionnaires annamites.

Comme dans tous les désordres de même genre, c'est la lie de la population qui est la maîtresse de la rue. Ce sont des *bécons* qui mènent les attaques. Armés de pioches ou de barres de fer, ils défoncent les devantures des boutiques chinoises, les pillent quand ils peuvent, et jettent par les brèches qu'ils ont faites des tampons de chiffons imbibés de pétrole auxquels ils mettent le feu au préalable.

On compte à peu près une trentaine de maisons pillées, et maisons dans lesquelles ont eu lieu des commencements d'incendie provoqués par les émeutiers.

L'aspect de la ville

Dimanche, une soixantaine d'Annamites se sont rendus chez M. Phily pour protester contre son attitude trop bienveillante à l'égard des Chinois. Reçus par M. Phily à coups de fusil, ils se sont retirés avec plusieurs blessés.

Circuler par les rues devient dangereux et aucun Asiatique ne revêt maintenant les vêtements occidentaux.

De crainte de confusions, les Chinois ont repris leurs costumes nationaux, les Annamites ont coiffé le turban et endossé le *cai-ao* et les Japonais le kimono. Pour les Européens jusqu'à présent, il n'y en a pas eu de molesté.

Certains même auraient mis à profit l'immunité dont ils jouissent pour tirer d'embarras des familles chinoises et certains services de cette nature auraient même été reconnus assez généreusement par ceux qui en bénéficièrent.

Un certain nombre de Chinois fortunés ont trouvé asile dans les hôtels français de la Ville et plusieurs maisons françaises hébergent les familles de leurs employés chinois qui trouvent aussi une sécurité qu'elles n'ont plus dans leur domicile.

La pluie qui n'a pas cessé de tomber toute la journée de dimanche et surtout la nuit de dimanche à lundi a un peu tempéré l'ardeur des belligérants, et ce sont surtout les préposés au rétablissement de l'ordre qui ont souffert de l'inclémence du temps.

Pendant que nos agents et nos troupiers se mouillaient, les meneurs de l'émeute, tranquillement au sec chez eux, se reposaient afin de puiser des forces nouvelles pour recommencer leurs déprédations sitôt le temps revenu au beau.

Les victimes sont nombreuses

Dans la matinée de lundi, une dizaine de cadavres de Chinois ont été repêchés dans le song Tam-Bac à hauteur du quai de Canton.

Le cadavre d'une riche femme indigène, apparentée à M. Lanèque, inspecteur de la Garde indigène, a été repêché lundi matin dans le song Tam-Bac. Cette femme fut noyée, avec plusieurs autres, à bord d'une jonque qui fut coulée par des Annamites dans la matinée de dimanche.

Les Chinois veulent fuir la ville inhospitalière

Un millier de Chinois, femmes et enfants, se seraient réfugiés à bord des divers navires en rade. Plus de 500 attendent le départ de deux navires français pour rejoindre Pakhoi.

Des Annamites om fait courir le bruit que des jonques armées allaient arriver pour exterminer tous les Chinois, augmentant ainsi la panique.

Dans la nuit de dimanche à lundi, la population de Doson a été alertée par la nouvelle de la destruction de la maison A-Lim.

Le mouvement s'étend aux environs

À Vat-cach Thuong, plusieurs Annamites ont essayé d'attaquer le *caï* et plusieurs employés chinois de la Verrerie*. Le directeur de cette usine a tiré plusieurs coups de fusil, blessant plusieurs indigènes et mettant en fuite les autres.

Un repaire

Depuis vendredi, une quarantaine de jonques mouillées dans le canal Bonnal, à hauteur du marché, avaient été signalées comme servant de refuges à des bandes de pillards annamites qui s'y approvisionnaient en haches, pioches, pelles, et partaient pour se porter à l'assaut des maisons chinoises du boulevard Chavassieux. Rien n'ayant été fait pour supprimer ce repaire, lundi matin, le Dr Forest a insisté auprès du Maire pour que l'épuration qui s'imposait soit ordonnée.

À la suite de l'intervention du délégué du Tonkin, un fort détachement de miliciens, sous les ordres de M. Camisar, avec le concours du canot de la Sûreté a refoulé toutes les jonques sur le song Tam-Bac.

Mesures d'ordre

Lundi à 11 heures, 50 miliciens ont occupé l'école des filles françaises pour protéger la mairie. Une compagnie d'infanterie coloniale sous les ordres du capitaine Chantrier, de Hanoï, sont arrivées en renfort par le train de minuit.

Plusieurs tirailleurs surpris parmi les manifestants ont été arrêtés.

La version officielle

Le 17 août, à la suite d'une querelle futile entre une femme chinoise et une femme annamite, des indigènes se sont livrés à une manifestation sinophobe dans les rues d'Haïphong. Des attroupements d'Annamites ont parcouru les voies indigènes, en tentant de saccager les boutiques chinoises, et attaquant à coups de pierre les Chinois qu'ils rencontraient.

Le 18 août, les Chinois s'étant réunis au siège de leur congrégation pour délibérer sur ces incidents, les Annamites tentèrent une nouvelle manifestation qui fut empêchée par la police.

Les désordres ont néanmoins continué dans la soirée du 19. Des manifestants, par groupes de 100 à 150, ont circulé dans les quartiers indigènes, proférant des menaces de mort contre les Chinois, s'efforçant de pénétrer dans les maisons particulières ; des bagarres très sérieuses s'ensuivirent qui durèrent toute la journée du 20.

Le maire de Haïphong et le Résident supérieur prirent des mesures immédiates très sévères pour le rétablissement de l'ordre. Des forces de police importantes, constituées par de la Garde indigène, fortement encadrée d'Européens, furent dirigées sur Haïphong et y arrivèrent samedi soir : la force armée coopéra à la surveillance à l'aide de patrouilles et par l'établissement de postes fixes.

Le 21 au matin il était approximativement établi que 30 maisons chinoises avaient été pillées, 8 avaient été incendiées dont une usine ; plusieurs jonques avaient été également pillées. Le nombre de morts connus dimanche matin était de 6 dont 5 Chinois ; le nombre de blessés s'élevait à une centaine, la plupart chinois.

Les manifestants comprenaient en grande majorité des travailleurs manuels, des navigateurs, des ouvriers sans travail, augmentés de gens sans aveu.

Dans la journée du 20, à la périphérie de la ville, sur le territoire de la province de Kien An, des bandes de manifestants armés de barres de fer et de bâtons ont tenté de piller la tannerie An Duong et ont blessé 3 Chinois. Ils ont été dispersés par des éléments de la Garde indigène de Kiên-An. À Vat Cach Thuong, un groupe de manifestants a essayé dans les mêmes conditions de faire un mauvais parti au *caï* chinois de l'Usine [Verrerie].

La journée du dimanche a été marquée par quelques attentats sporadiques.

Le Résident supérieur, en vue d'assurer dans le plus court délai, le rétablissement complet de l'ordre, a décidé de réquisitionner à Hanoï une compagnie de troupes blanches, destinées à renforcer la garnison de Haïphong. Cette compagnie est arrivée à Haïphong dimanche soir à minuit.

Le rétablissement de l'ordre se poursuit

À Haïphong, la journée d'hier et la nuit ont été calmes. Un groupe d'Annamites monté sur un sampan, et cherchant à attaquer une jonque chinoise vers 21 heures dans le song Tam-Bac, a été aussitôt dispersé.

Au cours d'une patrouille effectuée cette nuit, des militaires ayant vu plusieurs Annamites sur la toiture d'une rizerie de Haly et quelques autres aux alentours portant des torches les sommèrent de se retirer ; une femme annamite qui se trouvait sur la toiture n'ayant pas obtempéré aux ordres fut tuée d'un coup de Lebel.

Au cours de la nuit du 22 au 23, deux coups de fusil ont été tirés par la Garde indigène sur deux jonques voulant stationner dans le canal Bonnal.

Le canot de la Sûreté assure en permanence la surveillance et la police sur le song Tam-Bac, le canal Bonnal et la coupure de Ha-Ly.

Sur le territoire de la province de Kiên-An, quarante individus venus d'Haïphong tentèrent de piller vers 14 heures deux maisons appartenant à des Chinois à Nui-Deo.

D'accord avec le maire d'Haïphong, le résident de Kiên-An organise, avec le concours des autorités indigènes et des forces de police renforcées, un service de surveillance pour appuyer la répression active poursuivie à Haïphong et empêcher le reflux sur le territoire de Kiên An des indésirables qui tenteraient de s'y réfugier.

À Haïphong, sous la présidence du maire, se réuniront cet après-midi les notabilités annamites et chinoises en vue d'étudier les moyens susceptibles de ramener le calme dans les esprits et de mettre un terme à cette hostilité sans motifs qui divise la population annamite et chinoise et que tous les gens sérieux ne peuvent que condamner.

Ce matin, des imprimés furent distribués à tous les Chinois par les soins de la congrégation de Canton pour fixer la situation actuelle. Le chef de congrégation, M. Tchéon-Theau, porte à la connaissance de ses concitoyens qu'il a fait les démarches auprès de M. l'administrateur-maire, qui a pris les dispositions nécessaires. Et notamment que, vu les pertes et les malheurs subis, se trouvant sur le territoire annamite, il faut que tous les Chinois se mettent d'accord avec les indigènes et n'en maltraitent aucun.

Le médecin chinois Luong-kinh-Chun, demeurant rue de Metz, près d'une pagode, sortait lundi soir avec sa femme et 4 enfants. Ils furent aussitôt assaillis par une bande d'Annamites. Le médecin sortant de sa poche un billet de cent piastres le donna à ses agresseurs pour qu'ils le laissent tranquille. Ayant accepté l'argent, le groupe se dispersa, mais quelque pas plus loin, un nouveau groupe se reforma et la même manœuvre recommença. Quatre ou cinq fois, les Annamites arrêtèrent ainsi le médecin, lequel opéra toujours de la même façon ; ce n'est quà la fin, n'ayant plus d'argent à distribuer, qu'il fut blessé ainsi que sa femme et deux de ses enfants. Les deux autres disparurent, avec la foule.

Le dépôt de charbon de l'armateur Loy Sing, situé en face de la Cimenterie, a été pillé : 950 tonnes ont disparu. Le gardien a été gravement blessé.

Deux inspecteurs de la Sûreté envoyés de Hanoï sont attendus à Haïphong pour mener une enquête sur les tracts distribués hier.

Vingt pillards sont retenus à la Sûreté, mais, faute de personnel, ils ne pourront être entendus que d'ici une quinzaine de jours.

M. Jondeau, commissaire spécial aux délégations, vient d'être provisoirement détaché à la Police urbaine.

Communiqué

Les membres français et annamites du conseil municipal se sont réunis ce matin mardi 23 août à la résidence-mairie pour conférer avec l'administrateur-maire sur la situation actuelle et les événements qui se sont déroulés depuis le 17 août.

Après un échange de vue sur les mesures à apporter tant pour ramener que pour maintenir l'ordre, l'administrateur-maire a exposé aux membres du conseil, les dispositions arrêtées et leur a donné des précisions suffisantes pour leur permettre d'assurer à la population, tant européenne qu'asiatique, que la vie normale va reprendre sans tarder, et que l'ordre va renaître dans Haïphong. Toute l'énergie nécessaire pour arriver à ce but sera employée et il est bon que les fauteurs de trouble en soient dûment avertis.

À propos des événements de Haïphong.
Les leçons du passé.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 octobre 1927)

Il est bon de méditer à l'occasion des troubles de Haïphong le passage suivant de « Quarante ans de Tonkin », où notre confrère A. Piglowski rappelle la pression que l'opinion publique avait dû exercer pour obtenir la punition rapide des criminels de juin 1909 :

Aussitôt une manifestation est décidée. Et le 30 juin, à 9 heures du soir, un groupe imposant se dirige vers le gouvernement général. Il se grossit en route, s'arrête devant le portail du palais, qui a été fermé. Un officier se présente et dit que le gouverneur général ne peut recevoir. Le portail et les barrières cèdent sous la poussée de la foule, les jardins sont envahis, les perrons pris d'assaut, M. Bonhoure, qui a M. Pasquier à ses côtés, apparaît sur la terrasse

Il reproche aux manifestants leur attitude lamentable (sic) et les invite à se retirer sans discussion possible. Quelques personnes essayent d'apaiser la foule surexcitée. Enfin, le gouverneur prend la parole. Il est écouté. Il a d'ailleurs dessaisi les juridictions ordinaires trop lentes. En dix jours, les jugements seront prononcés et exécutés ; M. Bonhoure en prend l'engagement formel, de même qu'il promet de ne rien cacher « à une population dont le courage et le sang-froid sont désormais connus ». Il propose en cas d'alerte, comme point de ralliement, l'état-major général, comme l'avait dit M. de Monpezat. Et les manifestants se retirent, bien que quelques-uns aient proposé d'aller manifester devant les maisons du Procureur général, du Résident supérieur et du commandant d'armes ; ces projets, grâce au sang-froid des personnes sensées, sont écartés et la foule se disperse.

Le lendemain, une commission criminelle composée de MM. de Miribel, Duvillier, administrateurs, capitaine Vilain, de l'artillerie coloniale, Duplan, commis greffier, était institués. Elle avait à juger 2 maréchaux des logis, 3 brigadiers, des canonniers du 4e d'artillerie et des ouvriers de l'artillerie, accusés de tentative d'empoisonnement, d'association de malfaiteurs, de provocation à passer aux rebelles ou à déserter.

Le même jour, une délégation comprenant MM. Porchet, Veyret et Laumonier, présidents des Chambres de commerce et d'agriculture, exposait au Gouverneur général les craintes de leurs mandants, surtout au point de l'exportation, en raison des contrats passés avec les commerçants de la Métropole, de l'insécurité régnant dans l'intérieur qui avait obligé certains planteurs à abandonner leur concession. M. Bonhoure, faisant appel au calme et à la confiance de ses concitoyens, assura que toutes les mesures avaient été prises pour agir vigoureusement. Dans l'intérieur, des tribunaux mixtes étaient rétablis, la garde indigène renforcée. En outre, il faisait remarquer que le nombre des militaires soumis à la Commission criminelle, comme coupables ou complices, était infime par rapport au chiffre des auxiliaires, que le reste de la population était calme ou indifférente. À la frontière, les opérations militaires contre les réformistes, rendues pénibles par les inondations et la chaleur, étaient menées très énergiquement et que les combats, engagés entre Luc an Châu et Plia Rong, allaient nettoyer la région.

Et la population française éprouva un sentiment de profonde indignation, quand elle apprit que M. le gouverneur p.i. Bonhoure, subissant les conséquences de l'inertie et des fautes politiques de son prédécesseur immédiat, trop ami des Chinois, avait reçu du Ministre un témoignage, sinon de blâme, tout au moins de mécontentement, d'ailleurs inexplicable étant donnée la gravité de la situation, pour « avoir, de sa propre autorité, fait revivre les juridictions exceptionnelles de l'époque de la conquête. » Ces juridictions n'ayant pas été abrogées, mais leur action seulement suspendue, le Gouverneur général, d'ailleurs approuvé et soutenu par tous, Français et Annamites amis de l'ordre, avait le droit strict de les faire revivre et de les appliquer. Il est certain que si la Commission criminelle n'avait pas agi avec cette activité, cette énergie, dont hélas ! l'ami Duvillier eut à subir les vengeances, qui furent si remarquables, la tranquillité n'aurait pas régné aussi rapidement, aussi sûrement ! C'est une constatation dont tous les anciens Tonkinois ont gardé le souvenir, en gardant une grande reconnaissance à MM. Bonhoure et Pasquier qui avaient pris l'initiative de ces mesures, qui ont conservé à peu près intact notre prestige au Tonkin.

Le bruit ayant couru cependant que l'autorité supérieure avait l'intention d'exercer des représailles contre les signataires de la manifestation du 30 juin, M. Robert Dubois

fit connaître, dans notre journal, que, par précaution, il avait lui-même anéanti, en la brûlant, la dite protestation.

De plus, M. de Monpezat, délégué de l'Annam-Tonkin, se rendit chez le résident supérieur pour protester contre les rapports de police qui avaient signalé les noms des fonctionnaires ayant pris part à la manifestation du 30 juin et contre les tentatives de représailles dirigées contre certains manifestants.

Il fit remarquer que les victimes de ces vengeances mesquines, par la seule révélation des malheurs immérités les atteignant, porteraient au paroxysme l'irritation, déjà très vive, de la population au moment précis où le plus grand calme était nécessaire. M. Morel, convaincu par ces fortes raisons, promit au délégué de décommander les exécutions qu'il reconnaissait avoir été préparées.

A. PIGLOWSKI
L'*Indépendance tonkinoise*

RAPPORT SUR LA SITUATION DE HAÏPHONG***

Le docteur Fesquet, 1er adjoint au maire de Haïphong ; M. Lavergne, 2e adjoint, membre de la chambre de commerce, membre du conseil du Port autonome de Haïphong, à Monsieur le gouverneur général de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1937)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Port-Haiphong.pdf

……

ÉTAT ACTUEL DE HAÏPHONG ET COMPARAISON AVEC L'ACTIVITÉ D'ANTAN

……

Quant aux maisons de commerce européennes, il serait fastidieux d'en dresser la liste. On peut admettre que 30 % de ces maisons ont ferme leurs portes et que la totalité ont diminué d'une façon notable le nombre de leur personnel.

Il en est de même des maisons de commerce chinoises, mais d'une façon beaucoup plus importante. Le nombre des faillites a été considérable, notamment la faillite d'un gros exportateur de riz, Shun-Tai, qui a entraîné en cascade de nombreux dépôts de bilan et qui a intéressé l'économie de toutes les maisons chinoises de la place. Il en est résulté l'exode de Chinois. La population chinoise, qui comptait environ 30.000 habitants en 1929, n'est plus actuellement que de 10.000. Or, il est un fait bien certain, c'est que le Chinois, dans ce pays, constitue l'élément agissant, commercialement parlant. Mêlé de façon intime à la vie indigène, dont il connaît les goûts et les mœurs, économe hardi, ayant le sens inné des affaires, il représente l'animateur, dans toute l'acception du terme. Cela a été une grosse faute politique que l'Indochine paiera cher de lui avoir rendu le séjour difficile ici et d'avoir essayé de le remplacer par le commerçant annamite. De plus, l'exportation vers la Chine, si importante, ne peut s'effectuer et même se concevoir sans l'intervention du Chinois.

……

LES REMÈDES

Retour des Chinois. — Comment faire revenir les Chinois ? Comment en augmenter le nombre ? Problème évidemment complexe, mais avant tout, il faut faciliter leur

arrivée et leur séjour ici. Or, il est un fait bien établi dans tout l'Extrême-Orient : c'est que les Chinois prétendent être mal reçus par la Douane et la Sûreté de Haïphong. Ils se plaignent d'ailleurs aussi de Saïgon. Nous avons vainement cherché les raisons de ces plaintes. C'est en tout cas une assertion sans doute calomnieuse, que n'importe quel Français voyageant en Chine et parlant de Haïphong peut vérifier. Il y aura là à entreprendre une propagande dans le but de redresser ces jugements néfastes.

Il faut bien dire aussi qu'il y a à peine un an, depuis l'arrivée ici des consuls chinois, qu'il n'est plus nécessaire à un Chinois habitant par exemple le Tonkin depuis 30 ans, y ayant des immeubles représentant des millions de piastres, une ou des patentes importantes, qu'il n'est plus nécessaire pour lui, disons-nous, de prendre un laissez-passer pour aller de Haïphong à Hanoï et de faire signer ce laissez-passer à son arrivée, l'obligeant ainsi à ne pas pouvoir revenir dans la même journée. Ces vexations ridicules nous ont fait un tort énorme dans l'esprit des Chinois.

Il y aurait lieu aussi de réduire les taxes de capitation beaucoup trop élevées.

Reconnaissons d'ailleurs que depuis le nouvel accord franco-chinois, les Célestes jouissent ici d'un statut plus libéral.

……

LES CHINOIS EN INDOCHINE

(*Indochine, revue économique d'Extrême-Oriente*, 5 septembre 1927)
(larges extraits dans *L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 juin 1928)

Les Annamites de Haïphong viennent de se livrer à de violentes manifestations contre les Chinois résidant dans la ville, manifestations qui n'ont pas duré moins de quatre jours. Le 17 août, des boutiques furent saccagées ; le 18, les Chinois ripostèrent ; le 19, les Annamites essayèrent de démolir des magasins chinois et assaillirent la demeure du chef de la congrégation de Canton ; le 20, des bagarres sérieuses eurent encore lieu Le bilan de ces incidents prouve assez leur importance : six tués, dont cinq Chinois, 100 blessés, surtout Chinois, trente maisons pillées, sept demeures et une usine incendiées ; 150 arrestations maintenues ; 57 manifestants condamnés à des peines allant de 3 à 6 mois de prison ; 10 pillards et incendiaires déférés devant la Cour d'assises.

On constate avec plaisir que la justice est prompte à sévir ; aussi le calme revint-il très rapidement.

Quelle est l'origine de ce conflit ? Elle est, paraît-il, des plus futiles : une querelle entre une femme chinoise et une femme annamite, mais ce ne fut là évidemment que le hasard qui déclencha la bataille ; celle-ci couvait et le moindre incident devait amener des événements fâcheux. Il est vraisemblable que les ouvriers annamites sont jaloux des Chinois qui sont mieux payés parce que plus habiles et plus robustes ; de plus, les inondations désastreuses de ces dernières années ont créé dans le pays un véritable malaise économique. Enfin, il est possible que les « nationalistes » annamites essaient de se faire la main et de se compter ; peut-être aussi cherchent-ils à attirer à eux le gros de la population et n'ont-ils pas trouvé d'autre moyen de remuer celle-ci que de la dresser contre « les oncles » ; besogne facile, qui permet d'acquérir aisément une certaine popularité.

En la circonstance, il semble bien que les Chinois se soient contentés de se défendre et leur réaction paraît avoir été bien faible, surtout à qui connaît leur orgueil, leur mépris de l'Annamite et leur tendance à s'emporter et à recourir aux moyens violents.

En automne 1919, ils avaient témoigné d'une patience bien moindre. Ont-ils changé depuis ? Ce sont plutôt les événements qui ont évolué et les Chinois qui résident en Indochine n'ont nulle envie de retourner à Canton ou à Amoy et trouvent que, décidément, le gouvernement français a du bon.

Il faut avouer que les Chinois jouissent dans notre colonie d'Extrême-Orient de droits qui font d'eux de véritables privilégiés.

*
* *

Sur toute la surface de l'Indochine, les Chinois jouissent, pleinement et sans restriction, du droit de propriété. Au Tonkin et en Annam, ce sont les seuls étrangers à jouir de ce droit.

Ce sont aussi les seuls étrangers admis à participer aux adjudications publiques, et ils ne s'en font pas faute, enlevant aux commerçants français un grand nombre de marchés importants.

Les Chinois d'Indochine bénéficient, pour importer dans la colonie des marchandises de leur pays, d'un tarif douanier spécial qui est souvent très avantageux ; quant aux marchandises chinoises qui transitent par le Tonkin pour aller au Yunnan et au Kouang-Si, elles n'acquittent, qu'une taxe de 2 % ad valorem, ce qui leur fait gagner 10 à 12% de leur valeur par rapport aux marchandises des autres pays, celles-ci payant le cinquième du tarif indochinois d'importation.

Dirons-nous encore que, pour faciliter leur commerce, nous permettons aux Chinois de bénéficier de la législation annamite quand ils traitent avec les indigènes et que nous les dispensons pratiquement de tenir leur comptabilité commerciale en français, ce qui interdit tout contrôle de leurs opérations.

Enfin, les bateaux chinois circulant en Indochine ne sont pas tenus d'observer la législation française sur la marine marchande aux colonies ; ils ont ainsi un grand avantage sur les navires français et de telles facilités ont permis aux Chinois de se rendre maîtres des voies navigables du pays et d'exploiter jusqu'au moindre arroyo.

Tous ces droits, on le voit, sont exceptionnels et ils ont déjà soulevé des protestations de la pari des commerçants et industriels français et annamites.

Cependant, on ne saurait se cacher que ces privilèges sont en grande partie justifiés et que leur octroi par le gouvernement français n'a été que la consécration d'un état de fait qui était très antérieur à notre arrivée en Indochine

Les Chinois sont installés dans la colonie depuis près de deux siècles et demi. C'est en 1680 qu'un général cantonais, partisan des Minh déchus, demanda au roi de Hué des terres pour ses 7.000 soldats et alla coloniser les régions de Biênhoà et de Mytho. Plus tard, un aventurier chinois s'empara, en 1715, de Hâtien et en fit hommage à l'empereur d'Annam. Dès ce moment, les Chinois vinrent s'installer dans toutes les parties de l'Indochine.

Les colonies chinoises de Cochinchine rendirent aux Annamites de signalés services. Elles ouvrirent dans le pays des routes et des canaux et elles refoulèrent les Cambodgiens. À ce titre, les Chinois ont droit à la reconnaissance des Annamites ; ils ont droit aussi à celle des Français, car dès notre arrivée ils comprirent que nous apportions la paix et l'ordre et ils nous aidèrent de tout leur pouvoir, ravitaillant nos troupes, nous donnant des renseignements précieux sur le pays et sur les hommes, allant même jusqu'à subventionner l'expédition de Francis Garnier au Tonkin.

À ces raisons historiques qui confèrent aux Chinois des droits incontestables à un traitement privilégié en Indochine s'ajoutent des raisons d'ordre économique.

Le Chinois est, depuis toujours, le maître du commerce eu Extrême-Orient. On le trouve au Siam, à Singapore, à Java, aux Philippines, etc., et partout il occupe une place prépondérante. Cette place, il la doit à ses qualités exceptionnelles d'intelligence,

d'habileté, de travail et d'endurance, qualités dont l'emploi donne des résultats d'autant plus surprenants que le Chinois a généralement affaire à des races indolentes, primitives ou attardées. N'oublions pas, d'autre part, que la civilisation extrême-orientale est d'origine chinoise et que le Céleste Empire avait déjà atteint un haut degré de civilisation alors que ses voisins en étaient encore à l'âge de la pierre.

Sans Chinois, l'Indochine se trouverait en dehors des mouvements d'échange de l'Extrême-Orient et elle n'aurait pas de liens avec les grandes places voisines. À ce titre, ils constituent un élément précieux, on est tenté de dire indispensable, de l'économie indochinoise.

*
* *

Cependant, en dépit de tous les privilèges qui leur sont accordés, les Chinois se plaignent parfois de l'administration française. C'est qu'en effet, ils sont soumis, à leur arrivée en Indochine, à un contrôle très sévère et qu'ils jugent humiliant ; la prise des empreintes digitales, notamment, donne lieu à de vives récriminations. Mais ces formalités sont indispensables, car rien ne ressemble plus à un Chinois qu'un autre Chinois et, en dépit de la sévérité des mesures adoptées, le Céleste parvient toujours à tromper l'administration.

Une fois installé dans une ville ou un village de la colonie, le Chinois est admis dans une « congrégation » ; on appelle ainsi les groupements que les Chinois sont autorisés à former. Selon son origine, le Chinois entre dans une des cinq congrégations de Canton, Fou-Kien, Hakao, Hainan, Tchiou-Tchao (Soua-t'eou) ; au Tonkin, il n'y a qu'une congrégation par province et elle groupe indistinctement tous les Célestes, quelle que soit leur origine.

Chaque congrégation a à sa tête un chef et un sous-chef qui sont élus pour deux ans et indéfiniment rééligibles par les membres de la congrégation, mais ils sont nommés par le résident supérieur ou le gouverneur et doivent acquitter des impôts dont la quotité minima varie suivant les pays.

C'est le chef de la congrégation qui lève les impôts et la congrégation entière est responsable pour chacun de ses membres. Pour exercer leur autorité, les chefs des congrégations peuvent faire appel à la force publique.

Ce système des congrégations (bang) est très ancien et ou le trouve dans l'empire d'Annam dès la venue d'immigrants chinois, c'est-à-dire dès la fin du dix-septième siècle ; alors le bang-truong ou chef de la congrégation était nommé par le bô chanh de la province.

Tout Chinois doit appartenir à une congrégation : si un immigrant ne peut se faire admettre dans le sein d'aucune d'elles ou si un résident chinois d'Indochine est rejeté par sa congrégation, il est aussitôt renvoyé en Chine.

Cette organisation donne toute satisfaction à l'administration et aux Chinois eux-mêmes ; cependant, ceux-ci réclament depuis longtemps le droit d'avoir des consuls en Indochine.

Car les Chinois, qui jouissent dans la colonie de privilèges extraordinaires, n'ont pas ce droit élémentaire, primordial, d'entretenir des consuls.

Les traités de 1885 et de 1886 prévoyaient la nomination de consuls chinois au Tonkin, mais le gouvernement de Pékin ne se pressa jamais d'en nommer, sans doute parce que le traité de 1886 et la note du prince King de 1887 stipulaient que la France pourrait nommer des consuls dans les capitales du Yunnan et du Kouang-Si le jour où la Chine en nommerait à Hanoï et à Haïphong.

En 1909 Pékin s'inquiéta de la présence de révolutionnaires célestes en Indochine et manifesta le désir d'avoir sur place des représentants chargés de surveiller les conspirateurs ; en 1910, M. François Deloncle fut envoyé en mission en Chine à ce sujet

et il en revint favorable aux demandes chinoises. La Chine aurait sans doute eu satisfaction lorsque éclata la révolution de 1911. La République se montra naturellement peu empressée à réaliser les desseins de l'Empire, surtout ceux hostiles aux révolutionnaires, et la question en resta là.

Les nationalistes chinois réclament aujourd'hui des consuls, mais ils n'ont aucune chance d'aboutir. L'instabilité des gouvernements chinois est trop grande et certaines autorités chinoises sont trop révolutionnaires pour que la Chine puisse être représentée en Indochine. On courrait le risque de voir arriver pour chaque poste deux consuls, un nordiste et un sudiste, et ce dernier ne serait d'ordinaire qu'un agent dangereux de propagande bolchevik.

Au reste, on ne voit guère en quoi des consuls amélioreraient le sort des résidents chinois et les chefs de congrégations ne peuvent qu'être hostiles à la création d'une autorité qui risquerait de leur faire échec et qui, en tout cas, leur porterait ombrage.

*
* *

On a parlé bien souvent du « danger chinois en Indochine ». Ce danger existe t-il et doit-on reprendre, après M. de Pouvourville, l'expression de « kyste chinois en Indochine » ?

Sincèrement, nous ne le croyons pas.

Les Chinois sont nombreux en Indochine, nous le savons, et l'on en a recensé 356.000 en 1926.

Pays	Nombre de Chinois		% de la population totale
	en 1913	en 1926	
Cochinchine	141.100	203.000	1 sur 20
Cambodge	114 500	95 000	1 sur 25
Tonkin	41.800	46.000	1 sur 150
Annam	6.100	10.000	1 sur 500
Laos	500	2.000	1 sur 400
Indochine	304.000	356.000	1 sur 55

On voit que les Chinois sont très inégalement répartis en Indochine. Au reste, le problème chinois est loin de revêtir le même aspect dans chacun des pays de l'Union. Au Cambodge, par exemple, et dans la province de Hatien, il y a une véritable colonie agricole chinoise qui cultive poivrières et rizières et qui a fait souche, si bien qu'aux 95.000 Chinois du Cambodge, on pourrait ajouter 61 000 sino-cambodgiens Cette colonie remonte, nous l'avons vu, aux conquérants d'il y a deux siècles et elle tend à se fondre parmi les Cambodgiens et les Annamites, ce qui explique sa décroissance de 1913 à 1926. Bien entendu, à côté de ces agriculteurs, on trouve au Cambodge un grand nombre de commerçants et d'agriculteurs chinois disséminés dans tout le pays.

En Cochinchine, si l'on excepte Hatien, le Chinois ne cultive pas ; il laisse la rizière au « dàn » et se contente de ramasser le paddy, de l'amener à Cholon où il l'usine et d'où il l'expédie par jonques à Hongkong et en Chine. Aussi la moitié environ des Chinois de Cochinchine sont-ils concentrés à Cholon, véritable cité chinoise à côté de Saïgon. D'autre part, les Chinois ont accaparé un grand nombre de métiers : ils sont bouchers, potiers, scieurs de long, etc.

De l'union des Chinois avec des femmes annamites naissent des métis que l'on appelle minh-huong. On en compte 85.000 en Cochinchine. Les minh-huong retournent en général assez vite aux Annamites ; d'ailleurs, dès qu'ils s'appauvrissent, les congrégations les rayent de leur contrôle.

En Annam, le Chinois est surtout commerçant détaillant. Au Tonkin, il se heurte au petit négociant et à l'artisan indigènes ; aussi se cantonne-t-il dans le commerce de gros ou demi-gros, dans les transports fluviaux, dans les entreprises de travaux publics, sans oublier les nombreux coolies chinois employés dans les mines tonkinoises.

Les Chinois sont-ils dangereux par leur nombre ? Nous ferons remarquer qu'au Siam, ils sont en proportion beaucoup plus forte ; dans les États Fédérés Malais, sur une population de 1.316 220 habitants, on comptait, en 1921, 494 500 Chinois, soit 37 %, presque deux Chinois sur cinq habitants, vingt fois plus qu'en Indochine ; dans les Straits Settlements, sur 883.769 habitants, en 1921. les Chinois étaient 435.000, soit près de 50 %; les deux tiers des habitants de Singapore sont chinois.

La proportion de 1 Chinois pour 55 habitants en Indochine est donc tout à fait rassurante. Certains objecteront que l'immigration chinoise dans la colonie est en ce moment très importante. Oui certes, mais elle est due en partie aux troubles de la Chine du Sud et puis, le Chinois ne s'adonnant guère en Indochine au travail de la terre, le nombre des emplois qu'il peut tenir est nécessairement limité et il le sera de plus en plus à mesure que s'instruiront les indigènes.

Avons-nous à craindre l'état d'esprit des Chinois et devons-nous redouter qu'ils ne poussent nos sujets à se révolter contre la France ? Nous ne le croyons pas non plus : le Chinois a le plus profond mépris pour les autres Asiatiques et il est trop égoïste pour s'intéresser à eux. Peu lui importe ce que font ou pensent Annamites et Cambodgiens.

On n'a jamais vu les Chinois faire bloc avec les Annamites, sauf peut-être lorsqu'il s'agit de faire échouer le projet de monopole du transport des paddys et riz dans le port de Saïgon ; encore n'en est-on pas bien certain et l'accord fut-il tout provisoire et spécial.

Avant 1911, on pouvait s'effrayer de la présence en Indochine de révolutionnaires chinois notoires, mais ils ne nous créèrent pas de difficultés. Quant aux fameuses associations secrètes chinoises, nous n'avons pas eu à nous en plaindre depuis qu'en 1882, M. Le Myre de Vilers dut aller à Bacliêu modérer le zèle des membres de l'Association du Ciel et de la Terre.

La seule chose qu'on pourrait reprocher aux Chinois d'Indochine depuis quelques aimées, c'est l'emploi de procédés qui ne témoignent pas du respect qu'ils doivent au pays qui les hospitalise : nous ne parlons pas ici des grèves des potiers et des scieurs de long de Cholon et de la création, dans cette ville, de 72 syndicats ouvriers chinois, mais de la décision que, l'an dernier, après le bombardement de Ouan-Sien, sur le haut Yangtse, par les Anglais, prirent les compradores chinois de Saïgon et de Cholon de boycotter les marchandises anglaises ; nous voulons parler aussi de la grève des commerçants chinois de Phnom-Penh qui, l'an dernier aussi, fermèrent leurs boutiques pendant trois jours pour protester contre une décision du résident-maire.

Heureusement, ce ne sont là que des mouvements de nervosité qui sont inévitables avec le tempérament chinois et il serait injuste de leur donner une importance qu'ils n'ont pas.

Dira-t-on que les méthodes économiques du Chinois sont préjudiciables à l'Indochine ?

Nous touchons ici au point délicat.

On a reproché au Chinois d'être un parasite et de vivre du travail de l'Annamite. Ce n'est pas exact : le Chinois qui ramasse le paddy de l'Annamite fournit souvent un travail pénible et ce qu'on lui reproche, c'est d'avoir su tirer de son commerce le maximum de bénéfices. En consentant aux paysans des avances sur récoltes, le Chinois ne fait qu'ajouter à son métier de commerçant celui de banquier qui ne passe pas pour

ruiner son homme, surtout dans un pays où le loyer de l'argent est très élevé. L'Annamite est imprévoyant et joueur, tant pis pour lui ; nous faisons ce que nous pouvons, notamment par l'institution du crédit agricole, pour le soustraire au fléau de l'usure, mais il y a des limites à notre action.

Le Chinois est à la fois banquier, commerçant, usinier, exportateur, comment s'étonner qu'il gagne beaucoup d'argent ? C'est ce qu'on appelle de la concentration verticale, formule la plus moderne du développement industriel.

Le grief que nous ferons aux Chinois est tout autre : en ramassant le paddy par petites quantités, dix sacs ici, vingt plus loin, qu'il empile dans son sampan, le Chinois mélange les paddys et il ne peut présenter à l'exportation de qualités homogènes, ce qui donne au riz Saïgon sur les marchés mondiaux une valeur sensiblement inférieure à celle des riz de même qualité, mais homogènes, de Birmanie et de Siam. La « standardisation » des riz de Cochinchine est rendue impossible par le Chinois et, de ce fait, la colonie perd chaque année des millions de piastres.

De plus, le Chinois a tendance, comme tous les Asiatiques, à tromper sur la marchandise vendue, à y mélanger des corps étrangers, etc., ce qui déprécie encore le produit. Mais l'Annamite n'agit pas autrement et ceux qui achètent du thé en Annam en savent quelque chose

Un autre défaut du Chinois, c'est la spéculation. On a dit que le Chinois était très honnête, que sa parole valait un écrit ; c'est exact. Comme il est très joueur, il lui arrive de faire faillite et alors il disparaît pour opérer ailleurs avec un état civil nouveau. Il n'est pas rare que de riches Chinois aient toute leur fortune dans les affaires ; aussi passent-ils par des phases périlleuses. Quand une crise se produit en Extrême-Orient, elle s'annonce toujours par quelques faillites retentissantes de Chinois ; leur caractère aventureux les place toujours à l'avant garde de la spéculation et ils sont les premiers touchés.

L'Européen qui traite avec un Chinois doit donc prendre toutes ses garanties.

Mais quelle race n'a pas ses défauts ? Et, à tout prendre, trop d'audace vaut mieux que la pusillanimité.

*
* *

Dans son excellent livre « Dans l'Asie qui s'éveille », M. François de Tessan estime que les quatre cinquièmes du commerce intérieur et extérieur de la Cochinchine reviennent aux Chinois. Cette affirmation est incontrôlable, mais elle était, à l'époque (1922), assez juste et elle donne une idée de la prépondérance commerciale des Chinois en Cochinchine.

On conçoit aisément que les Annamites aient cherché à prendre la place de leurs bons « oncles ».

En 1919, les Annamites essayèrent de secouer la tutelle économique des Chinois et ils organisèrent un boycottage en règle. Ce boycottage naquit alors à Saïgon, mais là aussi d'un fait insignifiant : en septembre 1919, un cafetier chinois voulut augmenter de 50 % le prix du café qu'il servait aux. Annamites. Ceux-ci se mirent à boycotter les Chinois et l'on vit même les croque-morts annamites refuser leurs services aux Célestes défunts ; industriels et commerçants de Cochinchine se réunirent, on parla beaucoup, on fit de grands projets, on décida notamment de former une société commerciale annamite au capital de 100.000 piastres et une banque annamite au capital de 10 millions de piastres (*sic*), puis le mouvement tomba rapidement. Les Chinois réclamèrent leurs créances à leurs débiteurs annamites, saisirent ceux qui ne payaient pas, menacèrent d'expulser leurs locataires indigènes (les Chinois possèdent beaucoup de compartiments loués aux indigènes) et les Annamites comprirent qu'ils n'étaient pas encore mûrs pour l'émancipation économique.

Au Tonkin, quelques artisans et petits commerçants profitèrent du boycottage pour s'installer, mais en Cochinchine l'échec fut complet.

Reverrons-nous encore cette année un boycottage de ce genre ? Ce ne serait pas impossible et les nationalistes exacerbés pourraient trouver là un champ large ouvert à leur besoin d'activité.

En tout cas, nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher des événements de Haïphong la tentative de formation d'une « Société Annamite de Crédit » au capital de 250.000 piastres pour laquelle des souscriptions sont sollicitées depuis le 1er mars dernier et qui n'a pas encore réussi à se constituer.

Certains ne manqueront pas de dire que nous avons tout intérêt à favoriser un conflit entre les Annamites et les Chinois de la colonie, mais c'est là une vue bien superficielle. Un pays ne saurait prospérer que dans le calme et, si des troubles éclatent en Indochine, tout le monde en souffrira, à commencer par les commerçants français.

Les Annamites ne sont pas en état, tant s'en faut, de remplacer les Chinois et il est probable que ceux-ci ne seront jamais éliminés, car ils correspondent à des besoins précis et essentiels.

Chacun des deux peuples a ses qualités et le devoir de la France est de les amener à collaborer au mieux de leurs intérêts.

On a prétendu que l'argent gagné par les Chinois en Indochine était perdu pour le pays parce que les Célestes se retirent chez eux quand ils ont fait fortune.

Ce fut exact et, pendant longtemps, le Chinois ne laissa guère dans la colonie que le prix de son opium, mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Le Chinois tend à se fixer en Indochine et il y vient avec femmes et enfants, sans doute poussé par l'instabilité de la situation politique en Chine.

Le Chinois d'Indochine se fixe, cela n'est pas douteux ; il paie des impôts (3 millions 690.400 piastres d'impôts divers en Cochinchine en 1926), il s'initie à la civilisation occidentale et les fils des gros riziers de Cholon vont au collège franco-chinois de la ville.

En toutes circonstances, les Chinois témoignent de leur sympathie envers la France : lors de l'emprunt indochinois de 6.180.000 piastres (1921), les plus grosses souscriptions émanèrent des Chinois et ce furent encore des Chinois qui donnèrent les plus fortes contributions volontaires.

Le Chinois est un gros travailleur qui n'hésite pas à peiner très dur pour un profit souvent modique ; c'est un commerçant honnête et droit et il a un sens des affaires très sûr quand il ne se laisse pas emporter par sa passion du jeu ; il respecte les lois du pays où il réside. En un mot, c'est un des meilleurs collaborateurs que l'on puisse trouver et notre action en Indochine doit tendre non à le brider, mais à l'utiliser plus largement.

Il y a quelques années, M. Dandolo, l'éminent directeur de l'*Avenir du Tonkin*, souhaitait, pour la prospérité de Haïphong, que son faubourg de Haly devint un petit Cholon. Il avait entièrement raison et tout le Tonkin ne manquerait pas d'en profiter.

Bien entendu, notre devoir est avant tout de favoriser l'essor industriel et commercial des Annamites et nous nous y employons de toutes nos forces, mais ce n'est pas notre faute si la prétendue élite Jeune Annam aime mieux prononcer des discours et écrire des articles que d'acheter du paddy ou d'exploiter une carrière.

D'ailleurs, il est permis d'espérer un prochain revirement des esprits en Indochine : le développement de l'enseignement public, la nouvelle orientation qui lui est donnée ne tarderont pas à porter leurs fruits et mettront les Annamites à même d'occuper dans l'économie de leur pays la place qui leur revient et qui est la première.

Mais, même si les Annamites se tournent franchement du côté du commerce et de l'industrie, les Chinois auront encore un rôle à jouer en Indochine et un rôle considérable.

Ils sont, nous l'avons dit, l'armature du commerce extrême-oriental et aucun peuple, dans cette partie du monde, ne peut se passer d'eux. Les Français d'Indochine le savent

bien, mais il semble qu'ils n'aient pas tiré des Chinois tout le parti qu'on peut en tirer et qu'ils n'aient pas vu l'intérêt qu'ils avaient à collaborer plus étroitement avec eux. Les Chinois occupent trop souvent en Indochine des emplois d'intermédiaires, c'est ce qui a pu faire croire à certains à un parasitisme, et il conviendrait de les associer dans notre programme de création de richesses. Nous devons utiliser au maximum l'activité, l'habileté et les capitaux des Chinois qui travaillent à nos côtés. Il nous faut obtenir le plus grand rendement possible de ce puissant facteur d'expansion économique.

Avant de clore cette étude, bien sommaire et bien imparfaite, mais l'espace nous est si mesuré !, nous voulons dire un mot de la main-d'œuvre chinoise, question qui a pris depuis deux ans une extrême importance.

La mise en valeur des terres rouges de l'Indochine méridionale nécessite une main-d'œuvre abondante qui se recrute au Tonkin et dans le Nord-Annam. Les inondations tonkinoises des dernières années ont facilité ce recrutement, mais la réalisation du programme d'irrigation de M. Pouyanne va ouvrir de nouvelles régions à l'Annamite et va fixer de nombreux paysans.

Où prendra-t-on alors la main-d'œuvre pour les terres rouges et celle dont on va avoir besoin pour la construction du Tan Ap-Thakhek et du Nhatrang-Tourane ?

Autant que possible, le travail de la terre, qui fixe son homme, doit être réservé à l'Annamite, et il faut maintenir coûte que coûte vers les terres rouges un mouvement d'émigration tonkinoise ; dans ce but, on devra au besoin enlever aux mines du Tonkin les indigènes qui y travaillent. Le travail des mines convient d'ailleurs mieux aux Chinois, plus robustes, qu'aux Annamites ; les mines tonkinoises en emploient déjà beaucoup et n'ont pas à s'en plaindre; elles en emploieront un peu plus et voilà tout.

Dans les travaux publics qui, pas plus que les mines, ne fixent leur homme, on devra aussi employer les coolies chinois qui y font merveille. On ne peut oublier que la voie ferrée de Haiphong à Yunnanfou, qui est un des monuments de l'industrie française, fut construite par 18.000 travailleurs chinois qui ne nous occasionnèrent aucun désagrément. Il y a eu depuis, dira-t-on, la révolution chinoise ; soit, mais il est aisé de prendre certaines précautions. D'ailleurs les incidents de Haïphong montrent assez que nous n'avons pas à craindre une coalition sino-annamite.

Le Chinois a rendu à l'Indochine et à la France de grands services dans le passé ; il leur en rend encore et il faut qu'il leur en rende de plus grands encore dans l'avenir.

Vouloir se passer de lui est un non sens et une folie. S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer.

LA MAIN-D'ŒUVRE CHINOISE

L'OPINION DE M. BLANCHARD DE LA BROSSE
(*Le Petit Provençal*, 7 mars 1929)

On sait qu'on envisage, en Indo-Chine, l'utilisation de la main-d'œuvre chinoise pour l'accomplissement des grands travaux publics décidés. Nos confrères indochinois se posent à ce propos la question de savoir ce que l'on peut espérer ou craindre du travailleur chinois.

« Quelles sont les précautions à prendre pour n'avoir pas de mécomptes avec la main-d'œuvre chinoise ? » a demandé le « Courrier saïgonnais ».

M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, est l'homme le mieux qualifié pour lui répondre, car il fut, pendant plusieurs années, gouverneur de Kouang-Tchéou-Wan, ce poste d'observation unique sur la Chine du Sud.

— Quelques tentatives malheureuses, a déclaré M. Blanchard de la Brosse, ne doivent pas nous faire renoncer à l'emploi de la main-d'œuvre chinoise. On peut

beaucoup attendre du coolie chinois, à condition de ne pas recruter au hasard et d'organiser le travail à la chinoise. D'abord, il faut éviter de placer des Chinois sous la direction d'un caï annamite. Puis, il faut respecter leurs usages, leurs préjugés, leurs manies.

J'ai connu à Kouang-Tchéou un notable chinois naturalisé dont le fils venait de terminer son service militaire à Hanoï. Il me confia que les Fiançais avaient fait subir à son fils des traitements indignes. »

— Quoi donc ?

— M. le gouverneur, on obligeait mon fils à monter la garde, même sous la pluie !... »

Que voulez-vous, le Chinois n'aime pas se mouiller, et à coup sûr, si jamais la Chine est conquise, ce sera pendant une saison des pluies !

Il m'est arrivé, dans mes inspections, de trouver un chantier désert.

— « Où sont passés les coolies ? »

— Mais M. le gouverneur... il a plu tout à l'heure !

Et cet argument était jugé définitif. Le Chinois a beaucoup d'autres répugnances.

— Comment s'y prendre alors pour ne pas involontairement le rebuter ?

— Il suffit de l'employer à la tâche et non pas à la journée, pour n'avoir pas de mécomptes. Je suis convaincu — et je l'ai dit au dernier Conseil de gouvernement — que convenablement dirigée et encadrée, la main-d'œuvre chinoise donnera toute satisfaction à ses employeurs ; qu'elle nous est indispensable pour terminer dans les délais normaux, sans troubler le marché local de la main-d'œuvre, le programme des grands travaux adopté par l'Indo-Chine.

Nous avons un exemple illustre des capacités du coolie chinois : c'est la voie ferrée du Yunnam, construite exclusivement par des coolies chinois à partir de Yên-Bay, c'est-à-dire dans la partie la plus difficile du tracé.

Ici, en Cochinchine, nous avons tous les jours sous les yeux des exemples de leur grande capacité de travail. Voyez avec quelle rapidité avancent les ouvrages exécutés par eux : c'est grâce à eux que les derniers bâtiments du Lycée Pétrus-Ky ont pu être livrés en tempe voulu.

— Monsieur le gouverneur, l'immigration chinoise à doses massives n'est-elle pas un danger ? À Singapore, au Siam...

— Les conditions, ici, ne sont pas les mêmes, nous déclare le gouverneur. Au Siam, vous avez une capitale aux trois-quarts chinoise, et comme vous le disait le docteur Legendre, les Chinois y sont les seuls commerçants, les seuls artisans, les seuls ouvriers.

La situation est sensiblement la même à Singapore, où il n'y a pas d'autre population qui travaille que les Chinois. Évidemment, on peut être inquiet dans ces pays à la moindre nervosité des Célestes. Une grève arrêterait tout.

Mais à Java, mais en Indo-Chine, où les cookies chinois sont noyés dans une imposante main-d'œuvre locale, ils ne se sentent plus indispensables. Bien ne contribue à les rendre sages comme la certitude que l'on peut se passer d'eux.

— Reste le danger d'introduire ici des agents du parti communiste.

— On s'exagère beaucoup ce péril, je vous assure. C'est un fantôme qui ne tarde pas à s'évanouir devant une administration qui a les moyens de maintenir l'ordre et qui sait être ferme. Et puis, qui donc est communiste en Chine ? À coup sûr pas le paysan chinois qui est un très brave homme. Il n'y a de dangereux que les jeunes étudiants, ces demi-lettrés prêts à suivre n'importe quel chef. Quant à convertir le paysan, l'artisan, à des doctrines nouvelles, je n'y crois guère.

Or, c'est ce travailleur éprouvé qu'il s'agit de faire venir ici pour résoudre le gros problème que pose à l'Indo-Chine la réalisation rapide de son programme de grands travaux.

Certes, je suis persuadé que la main-d'œuvre indochinoise est assez nombreuse pour peupler tous les chantiers à ouvrir, mais il faut compter avec un certain état d'esprit

contre lequel il est difficile de lutter. Il y a donc un intérêt économique et politique certain à recruter des Chinois dont le rendement est plus que deux fois supérieur à celui des Tonkinois.

Mais, il ne fout pas recruter au hasard, embaucher n'importe qui. Il y a en arrière du Kouang-tchéou-Wan une population agricole laborieuse trop dense, dont les grandes qualités nous sont connues. C'est là qu'il faut choisir des travailleurs et non pas dans la population flottante des ports où l'on a toutes chances de réunir la plus belle collection d'indésirables.

Il faut aussi confier le recrutement à des agents compétents et consciencieux, connaissant les Chinois de longue main. Il faut que ces agents bénéficient du bienveillant appui de l'administration du territoire de Kouang-Tchéou...

À ce prix, nous trouverons, en Chine, la main-d'œuvre abondante et laborieuse nécessaire à la rapide mise en valeur de la France d'Asie, et que nous pourrons introduire sans risques.